

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 11

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

croissement rapide; le diamètre varie de 20 à 30 cm et la hauteur de 16 à 19 m; le mélèze du Japon dépasse le hêtre et les autres essences de la moitié de la hauteur“.

A Marschlins (Grisons), au bord de la vallée du Rhin, des plants âgés de 17 ans mesurent jusqu'à 20 m de hauteur.

C'est dans les forêts de Morat que croissent les 3 plantes les plus âgées de cette essence connues en Suisse. Elles ont été plantées par M. H. Liechti, au Tscharnerholz, vers 1880. A l'âge de 12 à 15 ans, ces arbres fructifiaient déjà; ils se sont, dès lors, rajeunis avec abondance. A la fin de 1922, ils étaient âgés ainsi de 42 ans. Or, le plus gros mesurait 29 cm de diamètre et 19,5 m de hauteur. C'est beaucoup moins que les pieds voisins du mélèze d'Europe. L'arbre est branchu et ses branches, qui atteignent jusqu'à 4 m de long, persistent longtemps.

Ces dimensions sont bien inférieures à celles de notre mélèze commun. Nous connaissons à Noville (Plaine du Rhône) un peuplement de mélèze dont une tige, à 41 ans, avait 25 m de hauteur et 48 cm de diamètre à 1,4 m.

Il serait prématué de vouloir tirer une conclusion de constatations aussi contradictoires. Nous nous bornerons à dire qu'il semble réussir, en Suisse, mieux aux altitudes moyennes qu'aux altitudes basses. En 1906 déjà, le professeur allemand H. Mayr écrivait: „A partir de la 20^e année, le mélèze du Japon commence à être dépassé en accroissement par le mélèze d'Europe“. Il nous paraît qu'il avait vu juste.

(A suivre.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur l'exercice 1922/23.

(Présenté par le président Th. Weber, à l'assemblée générale du 10 septembre 1923, à Bâle.)

Messieurs,

Notre Société comptait, il y a un an, 338 membres. Dès lors, 10 nouveaux ont été admis. Mais les départs ont été plus nombreux: 6 sociétaires ont démissionné, 9 sont morts, si bien que, cette année encore, nous devons enregistrer un recul dans notre effectif. Il ne comporte plus aujourd'hui que 334 sociétaires, soit 7 membres d'honneur et 327 membres ordinaires, dont 7 à l'étranger.

La mort a, durant l'exercice écoulé, fait une terrible moisson dans nos rangs.

Le 18 novembre 1922 est mort, à Berne, l'ancien conseiller fédéral *R. Comtesse*, un de nos membres d'honneur. Le défunt a beaucoup contribué, en qualité de conseiller d'Etat, au développement de la sylviculture dans le canton de Neuchâtel, en particulier à l'élaboration de l'excellente Loi sur les forêts de 1897. Plus tard, comme Conseiller fédéral, il a toujours témoigné beaucoup d'intérêt pour les questions forestières.

En février 1923 est décédé, à Ragaz, M. *Martin Bächtold*, né en 1851. Occupé d'abord à des travaux d'arpentage, puis inspecteur forestier adjoint de la ville de Soleure, il était devenu, en 1877, inspecteur forestier de l'arrondissement de Werdenberg-Sargans, où il succéda à M. Steinegger. En 1902, il avait démissionné et accepté la direction de la banque de Ragaz. Il est resté fidèle à notre Société, jusqu'à sa mort.

Un deuxième membre d'honneur nous a quittés le 11 mai, âgé de 78 ans, M. *Arnold Ringier*, à Zofingue, ancien Conseiller d'Etat. Après avoir été inspecteur forestier d'arrondissement à Zofingue pendant quelques années, il entra au gouvernement où il a rendu de grands services à l'administration forestière de son canton. Le discours prononcé à notre réunion forestière de 1921, à Zofingue, nous a montré que jusqu'à sa fin il sut rester fidèle à notre Société et suivre nos questions les plus actuelles.

C'est aussi au mois de mai qu'est mort, à Rapperswil, M. *H. Arbenz*, d'Andelfingen, né en 1863. Inspecteur forestier d'arrondissement à Martigny de 1888 à 1914, il était peu connu de la jeune génération.

Nos journaux ont fait déjà l'éloge funèbre des sociétaires suivants, décédés pendant le dernier exercice : MM. *Maurice Decoppet*, inspecteur général des forêts, à Berne ; *Emile Lier*, inspecteur forestier communal à Rheinfelden ; *Zacharias Ganzoni*, inspecteur forestier d'arrondissement à Celerina ; *Karl von Moos*, inspecteur forestier d'arrondissement à Lucerne et le Dr *Arnold Engler*, professeur de sciences forestières à Zurich. En vérité, une liste douloureusement longue.

Je vous prie, Messieurs, de vous lever de vos sièges pour honorer la mémoire des défunt.

Votre Comité permanent a tenu 4 séances ; en outre, quantité de questions ont été liquidées après avoir fait circuler les dossiers y relatifs. Voici un bref exposé de son activité :

Relevons avant tout le fait réjouissant que les finances de notre Société sont enfin sorties de l'ère des déficits ; grâce à des circonstances particulières, nos comptes annuels bouclent par un excédent de recettes. Celles-ci s'étant élevées à 26.126,85 fr. et les dépenses à 20.566,35 fr., nous avons un boni de 5570,50 fr. Ce beau résultat est imputable surtout au paiement — après coup — par la Confédération de 2212 fr. pour l'édition en italien du „Mémorial“, puis au versement de 1275 fr. — solde du crédit alloué par la Confédération pour les conférences forestières de Zurich — pour la publication de celles-ci.

En regard de ce résultat favorable, on peut se poser cette question s'il ne conviendrait pas de réduire notre cotisation annuelle que les

circonstances nous ont obligés à tripler depuis 1916. Une telle diminution, ainsi que celle de l'abonnement de nos journaux, est sans doute très désirable. Et, pourtant, votre Comité a cru sage de renvoyer encore pareille proposition pour éviter à notre Société de tomber, l'an prochain déjà, dans des embarras financiers. Si vous voulez bien jeter un coup d'œil sur notre projet de budget pour 1923/24, vous pourrez vous convaincre que notre situation financière est loin d'être brillante, même en admettant qu'il soit possible d'éviter le déficit prévu de 1200 fr. Au demeurant, notre dévoué caissier aura, dans quelques instants, à vous présenter son rapport sur l'état de nos finances.

Notre provision de l'édition allemande de la „Suisse forestière“ est épuisée; de l'édition française, il ne reste que 50 exemplaires. Cette entreprise de publication boucle aujourd'hui par un solde actif de 6630 fr. que nous vous proposons d'utiliser comme avance de fonds pour couvrir partiellement les frais d'une réédition éventuelle. Ainsi que vous lui en avez donné mission, notre comité a étudié la question; l'assemblée de ce jour aura à prendre une décision à ce sujet. Qu'il nous soit permis de noter déjà maintenant que, comme suite à notre demande du 10 juillet écoulé au Département de l'Intérieur, concernant l'octroi d'une subvention pour la nouvelle édition, nous avons, contre toute attente, reçu le 6 août une réponse négative.

Le fonds pour voyages d'études n'a pas été mis à contribution durant l'exercice. Conformément au règlement spécial, les intérêts seront ajoutés au capital, lequel s'élevait à 11.082,85 fr., le 1^{er} juillet. Nous avons reçu, dès lors, deux demandes de subside pour voyages; le montant accordé figurera aux comptes du prochain exercice.

A la suite d'une réclamation parfaitement justifiée de M. le Dr G. de Morsier, à Genève, nous avons modifié le sous-titre de notre „fonds pour voyages d'études“. Nous avons supprimé le „ci-devant fonds Morsier“ et admis, à la place, la désignation suivante: „Fondé en 1890 par legs de M. Frank de Morsier à Genève.“ (Décision du 5 janvier 1923.) Cette modification a été faite aussi dans le Règlement spécial imprimé.

La publication de nos journaux nous a coûté 17.410,60 fr., ce qui reste un bien gros chiffre. Toutefois, grâce à l'amabilité de MM. Büchler & C^{ie} et à une diminution du nombre des pages imprimées, il a été possible de rester sensiblement au-dessous du chiffre prévu au budget (19,450 fr.). Nous avons stipulé, le 26 février 1923, un contrat avec la Station centrale de météorologie en vue de la publication — à laquelle elle tient beaucoup — dans la Zeitschrift des rapports mensuels sur le temps. Elle nous paiera dorénavant 200 fr. par an comme contribution à cette impression; quand son budget le permettra, la contribution sera élevée à 240 fr. Nous avons cru devoir accepter cette solution qui nous a semblé favorable aux deux parties.

Nous avons remercié, ainsi qu'il convient, la Confédération, le canton du Valais et la Société vaudoise des forestiers pour le versement de leurs subsides usuels.

Nous continuons à recevoir, de l'étranger, de nombreuses demandes concernant l'échange ou l'envoi gratuit de nos deux journaux; il ne nous a pas toujours été possible d'y faire droit.

La direction de nos deux journaux a l'approbation générale et très certainement ce n'est pas la faute des rédacteurs si, malheureusement, le nombre de nos abonnés a diminué à nouveau. La diminution a été de 66 pour la *Zeitschrift* et de 76 pour le *Journal*. Nous avons fait quelques démarches pour regagner une partie des abonnés devenus infidèles, sinon la perte eut été plus grande encore. Nous avions adressé à 83 de nos sociétaires, dans les arrondissements desquels les abonnés avaient diminué, une circulaire pour les prier de nous aider. Nous avons été quelque peu déçus du maigre résultat obtenu. Nous serons, tôt ou tard, à nouveau dans l'obligation de recommencer notre propagande en faveur d'une plus grande diffusion de nos journaux. Nos abonnés sont trop peu! c'est la plainte que, depuis plusieurs lustres, doit toujours répéter le Comité permanent!

Le nombre des abonnés de la *Zeitschrift* au 13 juillet était de 1016, dont 105 à l'étranger; 70 la reçoivent gratuitement ou à titre d'échange. Ces chiffres sont pour le *Journal*: 673, dont 72 à l'étranger; service gratuit et d'échange 46.

Il n'a pas été possible jusqu'ici de publier le travail de M. Bavier, „Directives pour la revision de la loi forestière fédérale“; cette publication dépasse nos moyens financiers. Ce mémoire est trop volumineux pour que nous puissions le faire paraître à la *Zeitschrift*: le coût en a été établi à 1130 fr., y compris 128 fr. pour 300 tirages à part. Aussi avons-nous demandé à l'Inspection fédérale des forêts si elle consentirait à supporter tout ou partie des frais d'impression de cet excellent travail. En janvier dernier, il nous fut répondu négativement, pour la raison que les chances de réussite de cette revision sont actuellement minimes. Dite Inspection estimait que l'impression in-extenso du mémoire Bavier doit être renvoyée à plus tard. Nous l'avons autorisée à en prendre copie. L'Inspection fédérale nous en ayant remis deux doubles reliés, nous avons ainsi trois exemplaires à disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance. (A suivre.)

Réunion annuelle de la Société forestière suisse à Bâle, en septembre 1923.

Ainsi que nous l'avons déjà rappelé, c'était la première fois que la Société forestière, qui a pourtant quatre-vingts ans révolus, avait le privilège de se réunir dans les murs de la vieille cité du Rhin. Bâle-Ville possède, au total, 864 ha de forêts, dont 484 ha dans d'autres cantons et 50 ha dans le Grand-Duché de Baden. Le territoire cantonal n'en abrite que 330 ha. Bâle-Ville est ainsi le canton le moins forestier de notre pays.